

Le nouveau guide et plan d'études de l'enseignement primaire [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **96 (1967)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le nouveau guide et plan d'études de l'enseignement primaire

Les équipes de travail et la méthode utilisée

C'est le 27 octobre 1954 que M. le conseiller d'Etat José Python, directeur de l'Instruction publique, lors d'une réunion de la Conférence des inspecteurs des écoles primaires à laquelle avait été invité M. le chanoine Léon Barbey, prit la décision de reviser le *Guide et plan d'études de l'enseignement primaire*.

Un premier projet, limité au programme lui-même et introduit par quelques considérations générales de M. le chanoine Barbey, sur l'éducation, l'école, la maison et la classe, fut élaboré par une commission unique placée sous la présidence de M. le chanoine Barbey. Ce projet remis à toutes les classes primaires de langue française du canton, pour l'année scolaire 1956-1957, devait faire l'objet des critiques et des remarques des maîtres et servir de base à l'élaboration d'un programme définitif. Le temps d'essai, d'abord prévu à deux ans, fut étendu à quatre ans. C'est au cours de l'année 1961 que les enseignants furent invités à répondre aux questions d'une enquête portant sur chacune des branches du programme: a) trop de matières; b) trop peu de matières; c) programme normal; d) difficultés spéciales rencontrées; e) remarques diverses... La presque totalité des classes ont pris la peine de répondre à cette enquête dont le dépouillement fut confié aux inspecteurs. On peut faire, au sujet des matériaux récoltés, deux constatations: la première, c'est qu'un certain nombre de maîtres se sont contentés de réponses laconiques qui ne présentaient d'autre intérêt que celui d'une indication très générale quant à l'étendue des programmes; la seconde (et cela n'est pas pour surprendre), c'est que les réponses étaient contradictoires sur beaucoup de points et qu'il a été fort difficile, dans certains cas, de faire ressortir une majorité, dans un sens ou dans l'autre. D'autre part, les remarques des enseignants touchaient aussi bien aux méthodes qu'au programme.

Deux commissions furent alors désignées, toutes deux présidées par M. le chanoine Léon Barbey, actuellement titulaire de la chaire de pédagogie à l'Université de Fribourg.

La première, Commission des méthodes, dite Commission des 7, composée de quatre professeurs de pédagogie et de méthodologie, d'un inspecteur et d'un maître primaire, réunis sous la présidence de M. le professeur Barbey, avait pour tâche de rédiger les notes méthodologiques accompagnant chacune des branches du programme.

La deuxième, Commission des programmes, dite Commission des 14, composée de huit inspecteurs des écoles, de deux professeurs de pédagogie, de deux institutrices et de deux instituteurs, avait comme rôle d'élaborer les programmes proprement dits.

Ces deux commissions ont travaillé séparément, de façon autonome; cependant des séances communes les ont réunies périodiquement pour un échange de point de vue et une information réciproque, la liaison constante étant d'ailleurs assurée par une présidence unique et par les membres communs aux deux commissions.

Il a été fait appel, en outre, aux spécialistes lorsqu'il s'est agi de préciser la méthodologie et le programme de certaines branches, telles que l'enseignement religieux, le dessin, le chant, l'éducation physique, les travaux manuels (filles).

Est-il besoin de dire que ce fut un travail de longue haleine qui s'est étendu sur quatre ans, travail qui fut ralenti parfois par divers problèmes qui, bien que n'ayant pas une influence déterminante sur les méthodes et les programmes, n'en ont pas moins un certain rapport avec la question, celui des manuels en particulier dont il fallait déterminer le choix ou prévoir la mise en chantier.

Les textes concernant la méthodologie et le programme ont été, après une première élaboration, revus minutieusement, corrigés quant à la forme et au fond, de façon à éliminer toute équivoque, toute imprécision, toute possibilité d'interprétation erronée. Passés au crible d'une critique impitoyable, ils ont été publiés, au fur et à mesure de leur élaboration, dans le *Bulletin pédagogique*, organe mensuel de la Société fribourgeoise d'éducation.

Principes qui ont guidé les commissions dans leur travail

Méthodologie

La première question posée fut de savoir dans quelle mesure le programme devait être complété par des indications méthodologiques, ou autrement dit, quelle forme devaient prendre ces notes. Fallait-il en faire un vrai traité de méthodologie, avec ce qu'une telle conception comporte de normatif et aussi de volumineux? Fallait-il, au contraire, se borner à des indications générales, suffisamment précises pourtant pour qu'elles soient une aide efficace, donnent une orientation fondamentale à l'enseignement de chacune des branches, précisent enfin l'esprit dans lequel elles devaient être enseignées? On sait que les enseignants absorbés par leur lourde tâche quotidienne, ne lisent pas volontiers de trop longues pages, malgré tout l'intérêt qu'elles peuvent présenter, tandis qu'ils se réfèrent plus facilement à un texte concis, traitant de l'essentiel d'une question. Ce fut donc la seconde solution qui fut retenue.

Il apparut d'emblée que l'un des points les plus importants était de situer chacune des branches enseignées à sa juste place dans la perspective d'une éducation équilibrée et complète de l'enfant, compte tenu de son âge et de son développement mental. C'est pourquoi il convient tout d'abord de préciser le but assigné aux branches du programme. Il est bien évident que de cette précision essentielle va dépendre l'orientation générale qui sera donnée à l'enseignement de telle ou telle discipline, l'optique dans laquelle elle doit être abordée.

L'indication du but est suivie de directives méthodologiques auxquelles on a laissé assez de souplesse pour ne pas contraindre les maîtres à une méthode unique et rigide, mais que l'on a voulues suffisamment claires et précises pour qu'elles soient un guide utile et puissent éviter des erreurs graves surtout chez les jeunes maîtres. Des conseils, des exemples concrets, parfois un plan de leçon, ont été ajoutés, à titre de suggestions, toujours dans l'intention de rendre service et non pas d'obliger les enseignants à une soumission qui n'est pas souhaitable.

Grâce à ces indications méthodologiques, le programme n'est plus un simple catalogue des matières à enseigner, mais devient réellement un instrument de travail. Il va sans dire pourtant que ces notes ne sauraient dispenser les maîtres de se tenir au courant des nouveautés pédagogiques par la lecture des revues spécialisées, la visite de centres de documentation, afin que le programme soit exploité au mieux.

Programmes

Le premier principe qui a guidé la Commission des 14 dans l'établissement du nouveau programme pourrait se formuler ainsi: que peut apprendre l'enfant et quelles sont les notions qu'il est capable d'assimiler à un âge donné. Ce principe, d'ordre psychologique, basé sur l'expérience d'enseignants chevronnés qui n'ont cessé pendant de longues années de pratique d'observer leurs élèves, sur les données de la pédagogie expérimentale et de la psychologie, ne peut fournir que des indications relatives, sans doute; mais il permet pourtant un choix plus rationnel des matières à enseigner, correspondant mieux aux intérêts de l'élève et à son développement. Il convient de faire remarquer à ce sujet que l'influence de la méthode employée est considérable et que selon qu'on aura choisi l'une ou l'autre d'entre elles les résultats seront aussi fort divers; les données de la pédagogie expérimentale et de la psychologie sont donc en partie dépendantes de la méthode utilisée et du fait même relatives; on ne saurait donc s'y référer comme à un absolu.

Le deuxième principe peut s'exprimer de la façon suivante: que doit normalement savoir un enfant en fonction du niveau de culture de son temps et de la société dans laquelle il sera appelé à vivre? c'est un

principe d'ordre utilitaire. Il complète en quelque sorte le premier et permet d'aller à l'essentiel en supprimant ce qui apparaît superflu pour se limiter aux connaissances indispensables. L'école primaire doit savoir se borner et renoncer à distribuer un savoir encyclopédique, mal que tous les pédagogues dénoncent depuis longtemps, sans d'ailleurs parvenir à y remédier tout à fait. Elle doit avoir la lucidité et le courage nécessaires pour lutter contre les exigences de certains parents, de certains maîtres aussi, les meilleurs souvent, les plus habiles du moins, qui souhaiteraient imposer à toutes les classes un rythme qu'elles ne pourraient soutenir, des représentants de l'économie qui demandent une extension du programme, indispensable, estiment-ils, dans le secteur précis qui les touche, du secondaire qui voudrait parfois que l'on aille beaucoup plus loin qu'il n'est possible de le faire, dans les domaines du français et de l'arithmétique en particulier; ces exigences ne tiennent pas suffisamment compte des possibilités intellectuelles de la moyenne des élèves. Il faut que l'on sache et que l'on admette enfin que si l'école primaire ne doit jamais oublier la finalité de l'enseignement et l'homme à venir dans l'enfant qui lui est confié, elle réussira d'autant mieux dans sa tâche qu'elle aura avant tout cherché à former le raisonnement, à éduquer l'intelligence plutôt qu'à étendre indéfiniment la somme des connaissances. C'est en formant l'enfant aux techniques de base, en entraînant son jugement et en l'habituant à user de son intelligence, en lui «apprenant à apprendre» qu'elle rendra possible une vraie culture et une adaptation rapide et facile aux conditions futures de la vie. L'école primaire doit rester ce lieu privilégié où l'on n'a pas à se préoccuper, du moins dans l'immédiat, des exigences de l'économie et du rendement. L'enfant sera toujours assez tôt soumis à cette dure nécessité de la profession, sous quelque forme qu'on l'envisage, et cette indispensable adaptation sera d'autant plus aisée que la formation antérieure reçue aura été préservée de toute spécialisation prématurée.

Au sujet encore de ce trop fameux encyclopédisme des programmes, il faut dire que la commission a tenté de réduire cette enflure progressive et constante des matières à étudier; elle l'a fait autant qu'elle l'a pu, tenant compte des remarques et des désirs des maîtres, allant même parfois jusqu'à limiter l'étendue de certains programmes plus qu'ils ne le souhaitaient eux-mêmes.

Le troisième principe est celui du «programme minimum». Le programme de l'enseignement primaire ne peut proposer l'étude de notions qui n'apparaissent pas comme indispensables; il reste donc limité au nécessaire. Cette idée de programme minimum doit cependant garder suffisamment de souplesse pour ne pas empêcher, qu'en quelque circonstance spéciale, un choix puisse être fait, choix motivé et dépendant du du niveau général de la classe ou du milieu rural et du milieu urbain.

L'ancien *Guide et plan d'études* répartissait les matières par année, mais

en y ajoutant l'idée de cours: cours inférieur, moyen et supérieur. Le cours moyen qui, en principe, devait correspondre à la 3^e et à la 4^e année, était généralement étendue à trois ans dans les régions rurales, ce qui amenait les élèves de ces écoles à répéter obligatoirement le programme de la 3^e ou de la 4^e année. C'était, on en conviendra, une anomalie qu'il fallait faire disparaître. Les deux commissions ont décidé la suppression de cette division en cours pour ne conserver plus qu'une répartition par année, ou plus exactement par classe: 1^{re} classe, 2^e classe, 3^e classe, etc... Les avantages de cette façon de faire? plus grande précision, allègement considérable du programme de la 4^e classe, suppression de la différence existant entre les écoles rurales et les écoles urbaines, différence qui se traduisait par le gain d'une année pour les élèves des villes. (à suivre)

F. D.



Composto Lonza

l'excellent produit de compostage

- d'une teneur et d'effet inégalés
- nourrit les micro-organismes utiles du sol
- donne un précieux humus nutritif
- forme de l'humus durable
améliorant la structure du sol
- 5—10 kg suffisent par an et par are

Exigez notre nouveau prospectus

LONZA SA BALE

